



ARE et mission d'1 mois chez dernier employeur

Par Anna_Na

Bonjour à toutes et à tous,

J'aimerais vos lumières et conseils suite à une proposition faite par mon dernier employeur :)

Situation :

Je bénéficie de l'ARE depuis janvier 2024, basée sur la fin de mon avant-dernier emploi, où des droits m'avaient été ouverts.

Il me reste environ 600 allocations journalières à écouler avant de prétendre à mes droits acquis lors de mon tout dernier emploi (j'ai réalisé un droit d'option qui m'a été refusé).

Mon tout dernier employeur souhaiterait me missionner en mai sur un projet d'un mois, soit en CDD soit en prestation d'auto-entrepreneur.

Questions :

- Est-ce un problème que je signe un CDD ou un contrat de prestation avec mon tout dernier employeur alors que j'ai précédemment eu un CDI avec cet employeur qui s'est arrêté avec une rupture conventionnelle ?
- Si je signe un CDD d'1 mois, est-ce que je risque de perdre mon ARE ? Sera-t-elle recalculée, et si oui, comment ?
- Si je monte une micro-entreprise pour réaliser cette mission d'1 mois, est-ce que je risque de perdre mon ARE ? Sera-t-elle recalculée, et si oui, comment ?

Je suis très intéressée par cette mission mais suis complètement perdue sur les impacts potentiels que ça aurait sur mes droits en cours et à venir. Que me conseillez-vous ?

Merci beaucoup par avance pour votre aide et pour ce formidable forum !

Anna